Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_98-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 08/07/2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 8 juillet 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (29) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (4) : S. HILLION, H. KERIVEL, E. PIRET, T. TOTO-ZARASOA

PROCURATIONS DE VOTE (4) : K. LEPINOIT-LEFRÊNE (S. HILLION), E. DELPY (H. KERIVEL), C. DUBOST (T. TOTO-ZARASOA), N. ROUSSELOT (E. PIRET)

P. DOUDARD a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-98	CHARTE DE RESPECT DES LOCAUX	**G. JOSSELIN**

En 2019, la Ville a rédigé une charte des bons usages des équipements sportifs intitulé « Jouons collectif ! ». Cette charte présentait 5 engagements pris par l'ensemble des utilisateurs des installations sportives.

Au regard des négligences et dégradations constatées régulièrement dans les locaux sportifs ces derniers mois, il est utile de mettre à jour ce document en partenariat avec les différents clubs sportifs de la Ville.

De nouveaux pratiquants et éducateurs intègrent les clubs chaque saison. Afin de s'assurer de la bonne prise en compte de ces règles élémentaires par toutes et tous, il est proposé de la rendre annuelle. Quelques évolutions et précisions sont apportées à la version d'origine.

Pour faire preuve de pédagogie, chaque éducateur, entraîneur sera amené à prendre un temps en début de séance avec son groupe pour présenter la charte et en discuter.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise en place d'une charte annuelle de respect des locaux sporfifs.

Le Conseil municipal prend acte.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_98-DE

A BETTON, LE 8 JUILLET 2026

Le Secrétaire de séance,

Patrick DOUDARD

Le Maire,

François BROCHAIN